



Agir ensemble pour l'eau

Commission Locale de l'Eau De la Canche

Séance plénière

6 février 2014





Ordre du jour :

- Ouverture de la séance, Monsieur Roger Pruvost;
- Présentation du bilan d'activités de la CLE 2013;
- Proposition de la CLE pour les zones à enjeu environnemental dans le cadre de la mise en conformité de l'assainissement non-collectif;
- Présentation du tableau de bord du SAGE 2012-2013
- Point d'information relatif au projet de Programme d'Action de Prévention des Inondations à l'état d'intention.



Agir ensemble pour l'eau

Bilan d'activités de la CLE 2013





Rapport d'activités de la Commission Locale de l'Eau de la Canche



2013



Agir ensemble pour l'eau



La commission Milieux Aquatiques

• La validation de l'inventaire complémentaire des zones humides

Pour faire suite à l'ensemble de la concertation avec les communes de Brimeux, Beaurainville, Cucq, Merlimont et Le Touquet, concernées par les réserves de l'arrêté préfectoral d'approbation du SAGE du 3 octobre 2011, la nouvelle assemblée de la CLE a validé les compléments et expertises des communes, permettant de mieux connaître les zones humides de leurs territoires. La cartographie de l'inventaire des zones humides du SAGE a été modifiée en conséquence. Les modifications (Cf compte-rendu en annexe) ont été transmises à Monsieur Le Préfet du Pas de Calais pour prise en compte. Par courrier du 16 septembre 2013, Monsieur le Préfet informe le Président de la CLE que les pièces nécessaires à l'ouverture d'une enquête publique complémentaire, peuvent être transmises. Celles-ci ont été envoyées le 12 novembre 2013. La procédure n'est pas fixée à ce jour.



• Point relatif à l'avancement des projets en faveur de la restauration hydromorphologique et de la continuité écologique

La commission s'est réunie le 5 novembre 2013 pour entendre les gestionnaires et maîtres d'ouvrage compétents pour les opérations de restauration hydro morphologique et de la continuité écologique. L'ordre du jour et les interventions étaient les suivantes :

- Présentation des travaux réalisés par le Symcéa et perspectives : Continuité écologique ; Travaux hydro morphologiques ;
- Présentation des travaux réalisés par la FDAAPPMA et perspectives : Partenariat sur l'effacement de petits seuils ; Travaux hydro morphologiques sur ruisseaux pépinières ;
- Présentation de la Maitrise d'ouvrage Agence de l'Eau Artois-Picardie, continuité écologique sur les affluents de la Canche, hors Ternoise (programme de travaux 2014 et 2015) ;
- Point sur les nouveaux classements 214-17 par la DDTM.

(Voir détail de la présentation disponible sur www.sagedelacanche.fr, rubrique « Commission Milieux Aquatiques »)

Ce tour de table démontre que les actions en faveur des milieux aquatiques sont conséquentes. La mise en place de dispositifs de suivi tel qu'un compteur sur la Ternoise par la FDAAPPMA, permettra aussi de mieux évaluer les résultats et d'en assurer une communication auprès des représentants de la société mais aussi des habitants directement.



La commission Qualité

- La définition des zones à enjeu environnemental pour la mise en conformité des dispositifs d'assainissement non-collectif

La Commission Qualité a participé depuis le second trimestre 2013, à une discussion avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour la définition des zones à enjeu environnemental dans le cadre de la conformité des assainissements non-collectif et ceci conformément aux nouvelles dispositions réglementaires prévues par l'arrêté d'avril 2012. Ce travail a notamment pour objectif de pouvoir intégrer la délimitation de ces zones au futur SDAGE en cours d'élaboration, évitant ainsi aux SAGE du bassin de nouvelles procédures d'enquête publique. La commission a participé activement à ces échanges et a été force de proposition pour initier la méthode. Celle-ci a ensuite été ajustée en fonction des paramètres fournis pour évaluer l'impact de l'ANC dans les eaux superficielles.



La Commission a elle-même adapté les paramètres proposés pour prendre en compte les impacts sur les milieux aquatiques. En effet, la reconquête et la préservation de ces espaces est un enjeu majeur pour le SAGE.

Les propositions en cours de validation par les structures organisatrices du bassin, doit être validée par la CLE en début 2014 avant transmission à l'instance de bassin. Au total, 35 zones sont identifiées sur le bassin de la Canche.

En parallèle, un travail a été réalisé sur le périmètre du Contrat de Baie de Canche, pour la délimitation des zones à enjeu sanitaire.

- Actualisation de l'avancement des travaux des structures organisatrices de l'assainissement, de la gestion des eaux pluviales et de l'adduction d'eau potable :



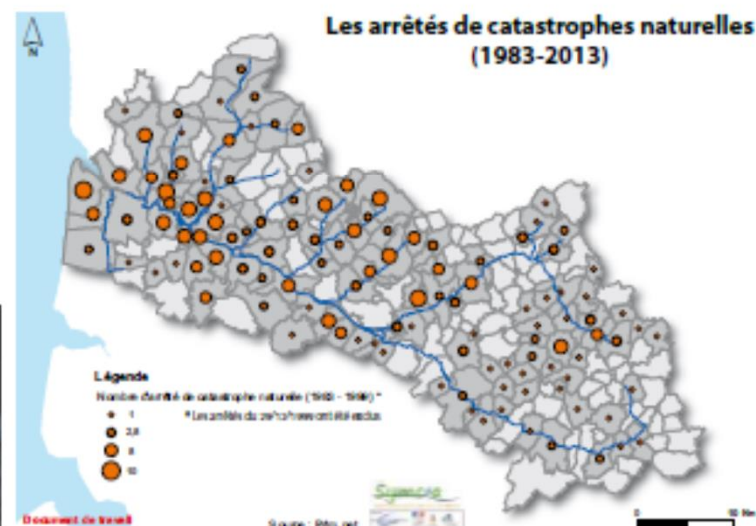
Comme tous les ans, la Commission procède à l'envoi de questionnaires auprès de toutes les structures organisatrices du bassin pour connaître l'état d'avancement de leurs programmes au regard de l'évolution de la réglementation ainsi que pour la mise en œuvre des objectifs du SAGE. Ces données sont intégrées aux indicateurs du tableau de bord pour mise à jour et seront exploitées dans le cadre de la version 2 de ce tableau de bord édité début 2014.

- Premier semestre 2013: Finalisation du travail sur les règlements d'assainissement type du bassin versant de la Canche et établissement des inventaires AC, ANC, EP et AEP pour l'année 2012

La commission inondations



Cette commission créée en juillet 2013 démarre son action par une implication forte à l'élaboration d'un Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur le bassin versant de la Canche. En effet, les inondations de l'automne 2012 et de l'hiver 2013 ont particulièrement touché les communes des affluents rive droite de la Canche. Une concertation a été initiée avec les communautés de communes et le Symcéa a été validé en tant que structure porteuse du PAPI d'intention (Délibération du 11 juillet et du 19 décembre 2013). La Commission Inondation a participé à une information auprès de toutes les EPCI du bassin et sera partie prenante dans le pilotage du projet dont la labellisation est prévue en 2014.





Les avis de la CLE/ La portée juridique du SAGE

La CLE n'a pas été saisie en 2013 pour avis relatif à un dossier Loi Eau. La CLE a été consultée dans le cadre de l'approbation des documents d'urbanisme pour :

- Le SCoT du Montreuillois ;
- Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Fruges.

Journée mondiale de l'eau 2013 : Les inondations en question !

Compte-tenu de l'actualité liée aux inondations de l'hiver 2012-2013, la CLE a proposé au Symcéa d'organiser la manifestation pour la journée mondiale de l'eau, sur le territoire des bassins affluents de la Canche ayant subi le plus de dégâts. Il s'agissait donc d'une action d'information à destination des habitants. Des ateliers ont été proposés pour expliquer le fonctionnement d'un bassin versant et le circuit de l'eau en insistant sur les facteurs de dysfonctionnements et les solutions possibles. Un débat public en présence des services de l'Etat, des partenaires techniques et financiers, des services de secours et des élus a clôturé la séance en présence d'un public local d'environ 50 personnes.





Perspectives 2014

- **Réalisation de l'enquête publique relative à l'inventaire complémentaire des zones humides;**
- **Validation des zones à enjeu environnemental dans le cadre de la révision du SDAGE;**
- **Finalisation du dossier de candidature du PAPI d'intention et organisation de séances de travail par la commission Inondations;**
- **Elaboration d'un document d'aide à la transcription des objectifs du SAGE dans les documents d'urbanisme.**



Agir ensemble pour l'eau

Vote de l'assemblée pour la validation du rapport d'activités 2013



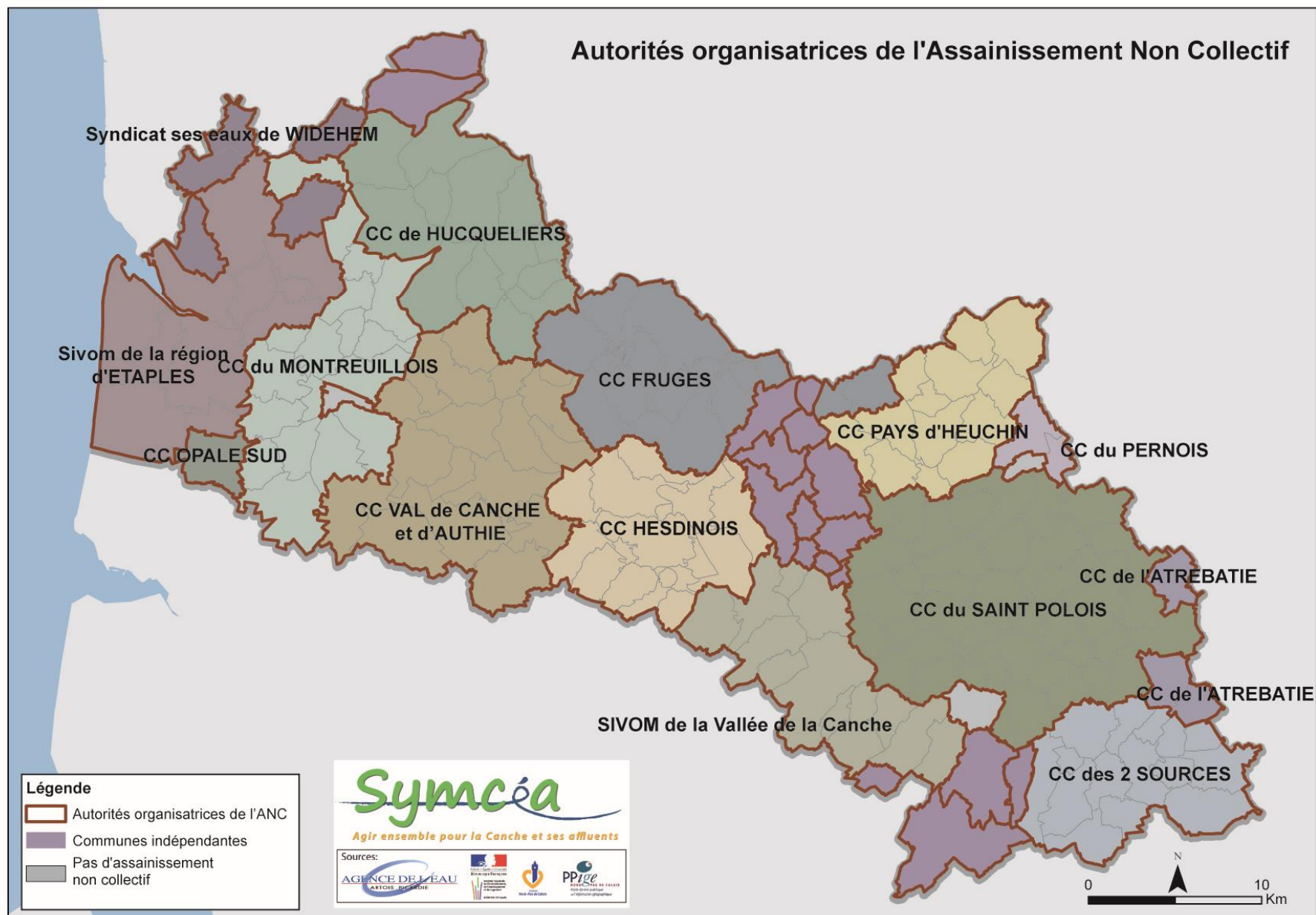
Agir ensemble pour l'eau

Les zones à enjeu environnemental pour la mise en conformité de l'assainissement non-collectif



Agir ensemble pour l'eau

Les zones à enjeu environnemental pour la mise en conformité de l'assainissement non-collectif : Bilan de la consultation auprès des structures organisatrices





Etapes de la consultation :

- Consultation et recueil des données auprès des SPANC entre janvier et juillet 2013;
- Réunion d'information à destination de toutes les structures le 7 novembre 2013;
- Consultation officielle transmise le 21 novembre pour une demande de retour au 31/12/2013.



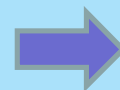
Objectif = Validation de l'avis par la CLE selon le calendrier lié à la révision du SDAGE, soit une échéance fin février 2014



Retour des structures organisatrices

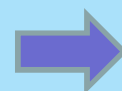
4 retours :

- 24 décembre : Délibération du Conseil du SIVOM de la Région d'Etaples, séance du 10 décembre



Avis favorable avec réserves

- 27 décembre : Délibération du Conseil Municipal de Doudeauville, séance du 14 décembre, sur les ZEE retenues pour le village et les hameaux de Crandal et de Course



Avis favorable



Retour des structures organisatrices

- 30 décembre : Avis de la Communauté de Communes des Vertes Collines du Saint Polois suite à une réunion (ZEE sur les communes de Heuchin, Equirre, Eps Herbeval, Fontaine les Boulans, Boyaval, Gouy en Ternois, Sibiville, Saint Michel sur Ternoise, Ramecourt, Roëllecourt et Séricourt)



Avis défavorable

- 10 janvier : Avis de la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers, séance du Conseil du 23 décembre



**Avis favorable avec
remarques**



Réponses proposées pour ces avis

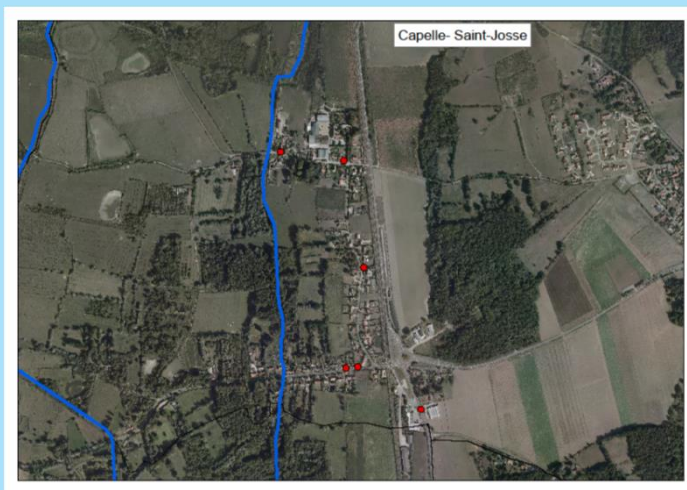
Réserves présentées par le SIVOM de la Région d'Etaples

- 1. L'autorité organisatrice est bien le SIVOM d'Etaples : c'est pour cela qu'il a participé et a été consulté en Novembre 2013.**
- 2. Saint Aubin n'a pas transféré sa compétence : ce point n'a aucun rapport avec la détermination des ZEE.** En 2010, lors du premier inventaire assainissement, le SIVOM a signalé que l'entrée de Saint Aubin dans le SIVOM était prochaine. Depuis cette époque, chaque fin d'année, le SIVOM est contacté pour la mise à jour des inventaires (y compris pour Saint Aubin) et pour la première fois, fin 2013, il signale que Saint Aubin n'est pas rentré dans le SIVOM.

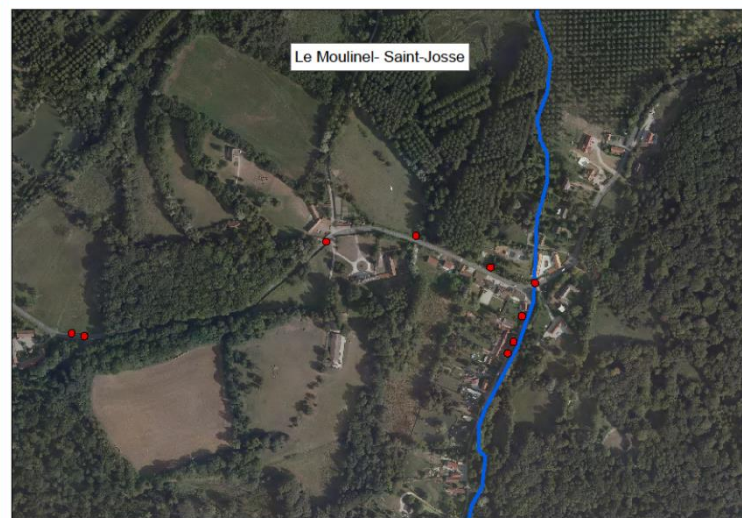


Réserves présentées par le SIVOM de la Région d'Etaples

3. Rejets constatés sur les secteurs de Villiers et de Capelle : les éléments fournis par le SIVOM ne permettent pas d'envisager la création de ZEE dans ces secteurs. En effet, les débits d'étiage de la Grande Tringue comme de la petite Tringue qui sont les exutoires vers la Canche, s'évaluent à $0.05 \text{ m}^3/\text{s}$.



Pour Capelle : il n'y a que 6 installations d'ANC avec des rejets non conformes dans le milieu aquatique superficiel, réparties sur une distance de près de 1 km ce qui outre le faible débit rejeté par rapport au débit du cours d'eau ne permet pas de définir une « zone ».



Agir ensemble pour l'eau

Pour Villiers : il n'y a que 4 rejets, eux aussi répartis sur plus de 500 m.

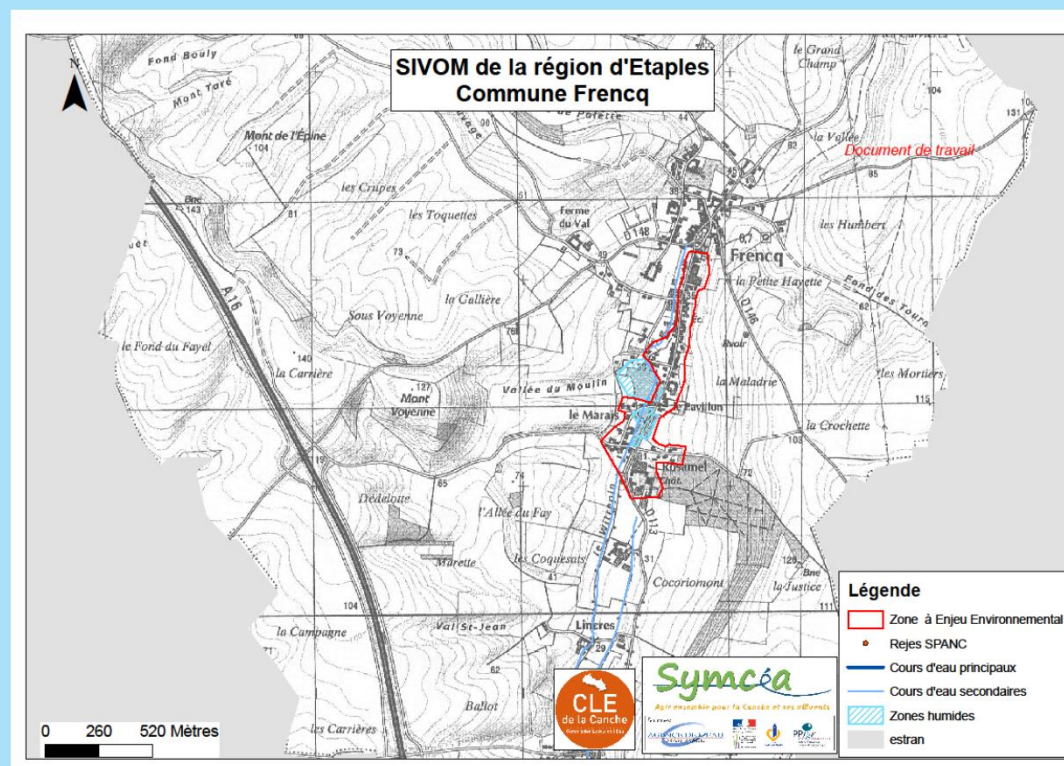
Par contre, pour Le Moulinel, il y a 6 rejets (extrapolés à 8) relativement concentrés sur le ruisseau du Molinel dont le débit d'étiage est évalué à $0.01 \text{ m}^3/\text{s}$. Ceci permet de proposer ce secteur comme ZEE à l'agence (taux de dilution 0.292%).



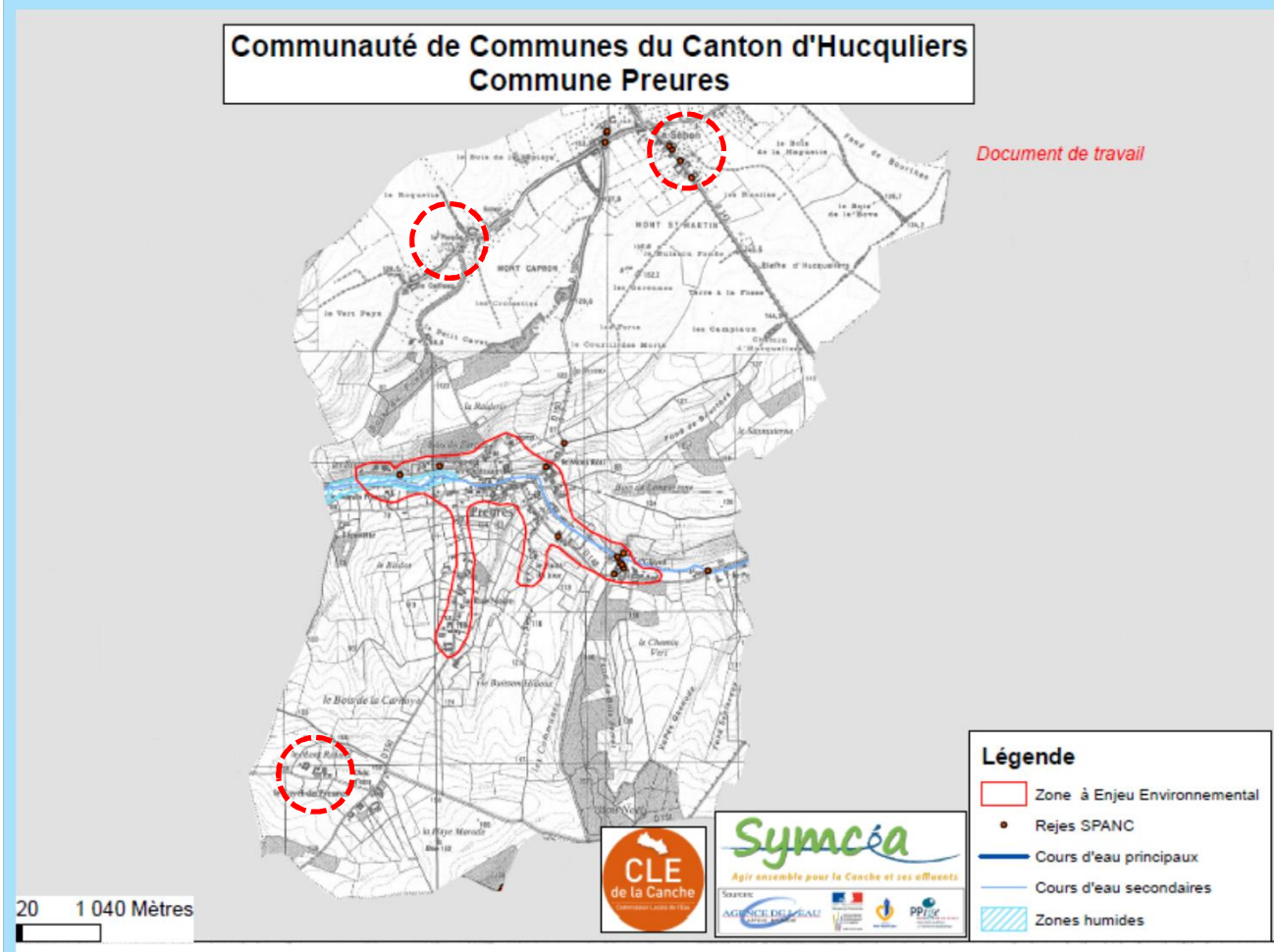
Réserves présentées par le SIVOM de la Région d'Etaples

4. Démarrage des contrôles pour les communes de Frencq, Longvilliers et Maresville : Pour ces communes, nous avons fait une évaluation de d'enjeu environnemental « potentiel » en nous basant sur des moyennes découlant des données provenant des communes du BV de la Canche suffisamment contrôlées.

5. Demande d'extension de la ZEE sur la commune de Frencq (de 100 m vers le sud) : la remarque de Monsieur le Maire est totalement justifiée et nous rectifions notre proposition de carte en conséquence.



Remarques présentées par la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers



- Commune de Preures :
Avis favorable sauf pour
les hameaux de Séhen, La
Roque, Fayel

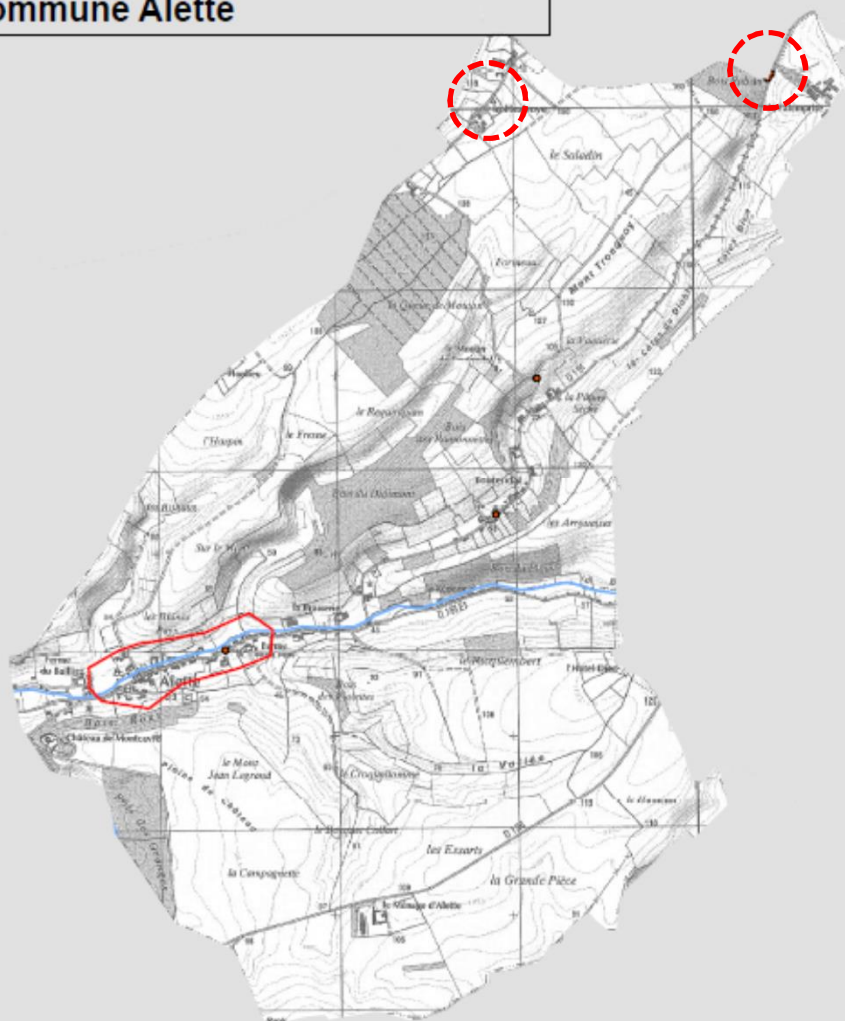


La ZEE proposée
n'inclue pas ces
hameaux

Remarques présentées par la Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers

Communauté de Communes du Canton d'Hucqueliers
Commune Alette

Document de travail



- Commune de Alette :
Avis favorable sauf
pour les hameaux de la
Falemprie, la Hestroye



La ZEE proposée
n'inclue pas ces
hameaux



Synthèse des ajustements pour les ZEE

- **Retrait des zones proposées sur le territoire de la communauté de communes des Vertes Collines du Saint Polois;**
- **Extension des zones proposées pour le SIVOM de la Région d'Etaples : extension de 100 m sur la commune de Frencq;**
- **Maintien des autres zones compte-tenu de l'absence de remarques des autorités organisatrices.**



Agir ensemble pour l'eau

Vote de l'assemblée pour la validation des zones à enjeu environnemental pour la mise en conformité des installations d'assainissement non-collectif



Tableau de bord

Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Canche

DOCUMENT DE TRAVAIL

2012

2013

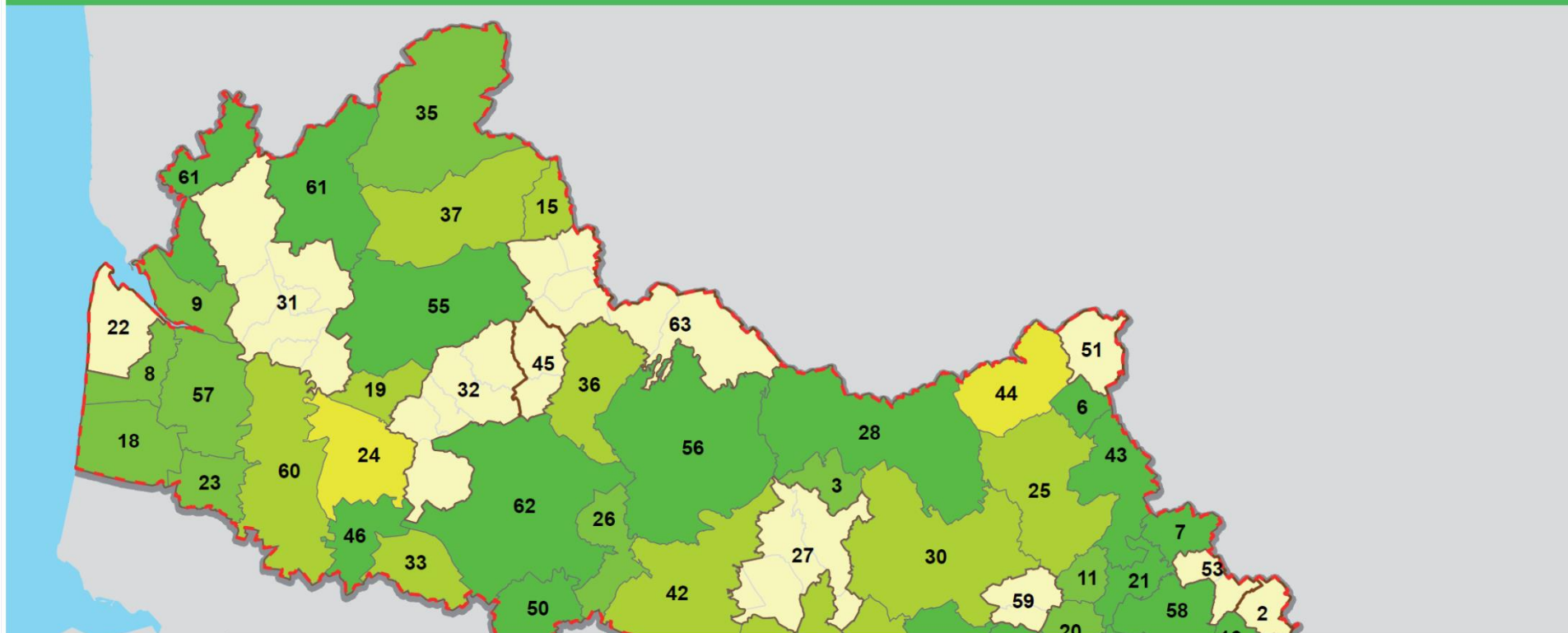


Objectifs et méthode

- Mesurer les avancées ou les reculs pour les indicateurs de mise en œuvre du SAGE
- Apporter des éléments d'analyse quant à l'évolution de ces indicateurs pour la 2^{ème} édition du tableau de bord

- = Pas d'évolution significative
- ↗ Hausse de la valeur de l'indicateur entraînant une amélioration
- ↗ Hausse de la valeur de l'indicateur entraînant une dégradation
- ↘ Baisse de la valeur de l'indicateur entraînant une amélioration
- ↘ Baisse de la valeur de l'indicateur entraînant une dégradation

1.2.a - Taux de rendement des réseaux d'eau potable



Légende

Rendement

1% - 20%

21% - 30%

31% - 50%

51% - 70%

71% - 80%

81% - 100%

Pas de données

Périmètre du SAGE

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
1 - Sauvegarder et protéger la ressource en eau souterraine	1.1 Mieux connaître et prévenir la pollution des eaux souterraines par la maîtrise des pollutions ponctuelles et diffuses.	1.1.a - Etat qualitatif des eaux souterraines	Etat	Agence de l'Eau	Annuelle	▬
		1.1.b - Captages prioritaires (grenelles, ...), Aire d'Alimentation du Captage (AAC), Zone Enjeu Eau (ZEEP), Périmètre de protection du captage (PPC)	Réponse	Agence de l'Eau	Annuelle	▬
	Améliorer l'exploitation et la distribution	1.2.a - Taux de rendement eau potable	Pression	CLE	Annuelle	➔

2.3.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents



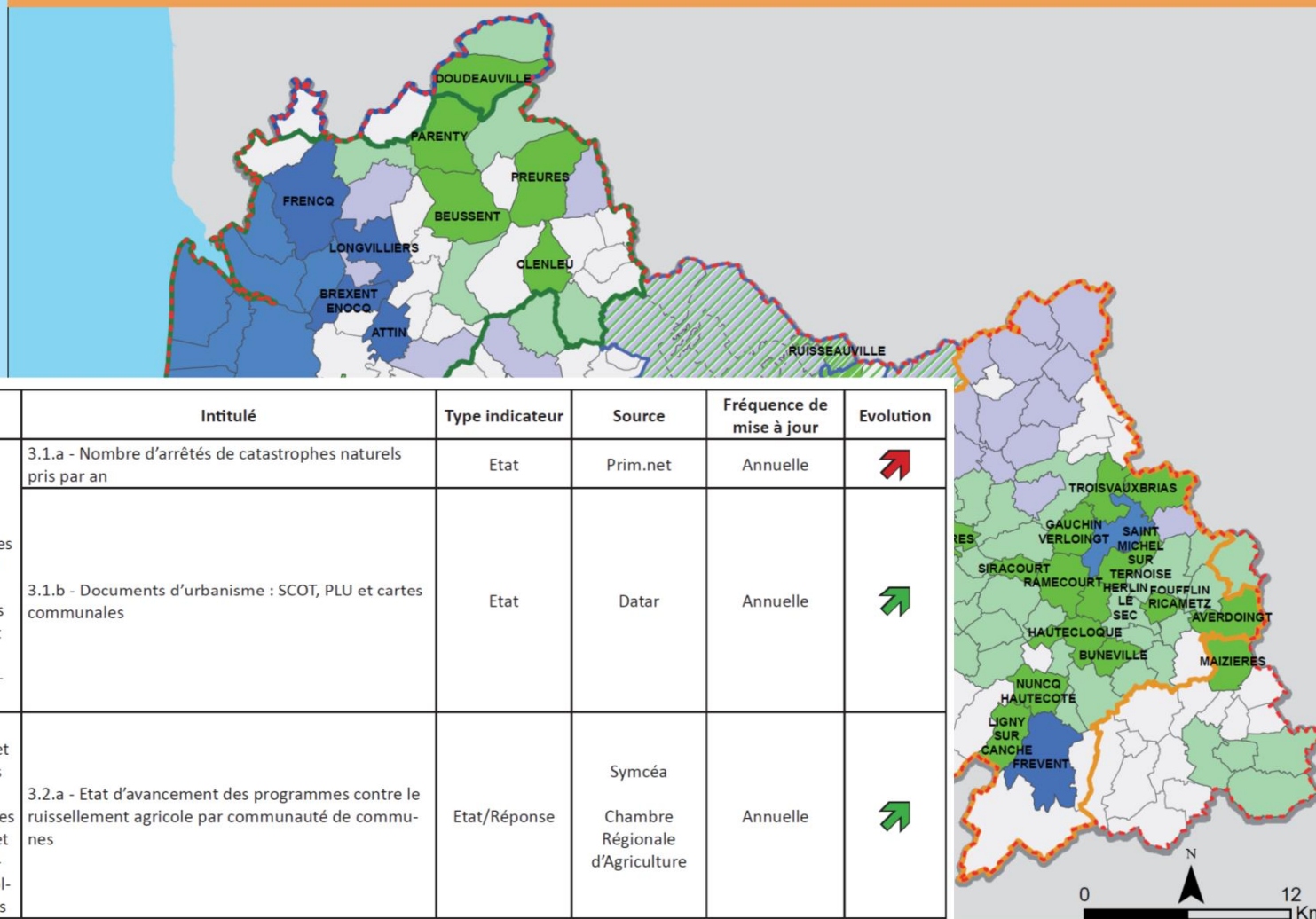


Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques

Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
2 - Reconquérir la qualité des eaux superficielles et des milieux aquatiques	Maîtriser la pollution d'origine domestique et agricole	2.1.a - Taux de desserte de l'assainissement collectif (AC) par Autorités Organisatrices (AO)	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.b - Taux de contrôle AC par AO	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.c - Taux de conformité AC par AO	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.d - Pourcentage de traitement du phosphore et de l'azote réalisé par AO	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.e - Taux de contrôle Assainissement Non Collectif (ANC) par AO	Pression	CLE	Annuelle	=
		2.1.f - Taux de conformité ANC par AO	Pression	CLE	Annuelle	=
	Restaurer et entretenir les cours d'eau et les chevelus associés	2.2.a Linéaire sous compétence «Entretien du fleuve côtier Canche et de ses affluents» par le Symcéa	Réponse	Symcéa	Annuelle	↗
		2.2.b - Travaux de restauration hydromorphologique de la Canche et de ses affluents	Réponse	Symcéa	Annuelle	↗
	Assurer la reproduction, le développement et la circulation des espèces piscicoles	2.3.a - Nombre d'ouvrages rendus franchissables sur les cours d'eau classés/nombre total d'ouvrage sur les cours d'eau classés	Etat	Symcéa	Annuelle	↗
	Préserver et reconquérir les zones humides	2.4.a - Zones humides inventoriée par la CLE (arrêté du 3/10/2011)	Etat	CLE	Annuelle	↗

Maîtriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versant ruraux et urbains

3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales



Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
3 - Maitriser et prévenir les risques à l'échelle des bassins versants ruraux et urbains	Préserver, améliorer ou reconquérir les capacités d'expansion des crues en fond de vallée afin de prévenir les inondations et protéger les espaces vulnérables	3.1.a - Nombre d'arrêtés de catastrophes naturels pris par an	Etat	Prim.net	Annuelle	↗
		3.1.b - Documents d'urbanisme : SCOT, PLU et cartes communales	Etat	Datar	Annuelle	↗
	Maîtriser les écoulements et ruissellements en vue de réduire les risques d'inondation et de contamination par les pollutions diffuses	3.2.a - Etat d'avancement des programmes contre le ruissellement agricole par communauté de communes	Etat/Réponse	Symcëa Chambre Régionale d'Agriculture	Annuelle	↗

Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale

4.a - Qualité des eaux de baignade



Enjeu majeur	Objectif	Intitulé	Type indicateur	Source	Fréquence de mise à jour	Evolution
4 - Protéger et mettre en valeur l'estuaire et la zone littorale		4.a Qualité des eaux de baignade	Etat	ARS	Annuelle	=
		4.b - Superficie des espaces littoraux acquises par un opérateur public au titre de politiques de protection diverse	Réponse		Annuelle	➔



Agir ensemble pour l'eau

Vote de l'assemblée pour la validation du tableau de bord 2012-2013

Point d'information

PAPI Canche

d'intention

Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations

Projet décembre 2013





Qu'est ce qu'un Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) ? (source : DDTM)

Un contrat entre l'Etat et les Collectivités territoriales

- Pour élaborer et mettre en œuvre un projet de gestion de risque d'inondation

Mise en œuvre d'une politique globale de prévention des risques :

- Pensée à l'échelle du **bassin versant**;
- **Equilibrée et cohérente** entre les axes de la gestion des inondations et en sortant du « tout protection »;
- Pour favoriser l'émergence de **programmes d'actions de qualité**, reposant sur une **analyse fine des enjeux et des risques** auxquels ils sont soumis, et déclinant **une stratégie de prévention des inondations partagée et soutenue par les parties prenantes.**

Le PAPI d'intention = Stratégie



• Constitue une phase de préfiguration du PAPI « complet »

• Doit permettre à une structure de mûrir son projet («études et mobilisation des maîtres d'ouvrages»)

• Il s'agit principalement d'études (aléa, l'évaluation des enjeux, stratégie, définition du programme d'actions, etc.), mais quelques actions concrètes peuvent d'ores et déjà être mises en œuvre

• Le contenu du dossier : variable selon les PAPI d'intention mais au minimum, description du territoire et justification des études et/ou actions prévues et un engagement fort du porteur de projet de continuer sur une démarche complète indispensable



Le PAPI complet = actions et travaux



Qu'est ce qu'un Plan d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) ? (source : DDTM)

(Fiche-actions établies / 7 axes, avec identification du MO de chaque action)

Axe 1

Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (information préventive, DICRIM etc.)

Axe 2

Surveillance, prévision des crues et des inondations (outils et systèmes des collectivités)

Axe 3

Alerte et la gestion de crise (PCS, exercices)

Axe 4

Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme (aménagement, prise en compte dans les PLU)

Axe 5

Actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (ex. rénovation urbaine, actions d'augmentation de la résilience)

Axe 6

Ralentissement des écoulements (rétention de l'eau, ZEC etc.)

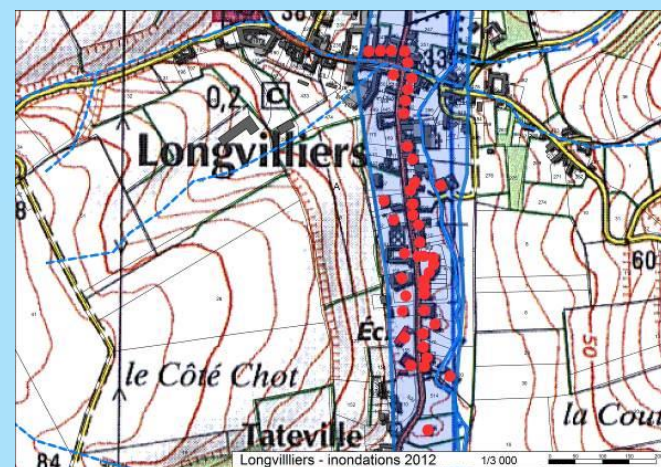
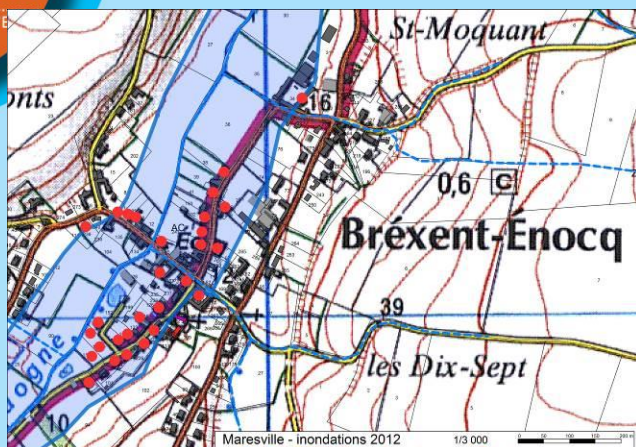
Axe 7

Gestion des ouvrages de protection hydrauliques (diagnostic, augmentation des niveaux de protection/étude de danger)



Agir ensemble pour l'eau

Pourquoi un PAPI d'intention du bassin versant de la Canche ?



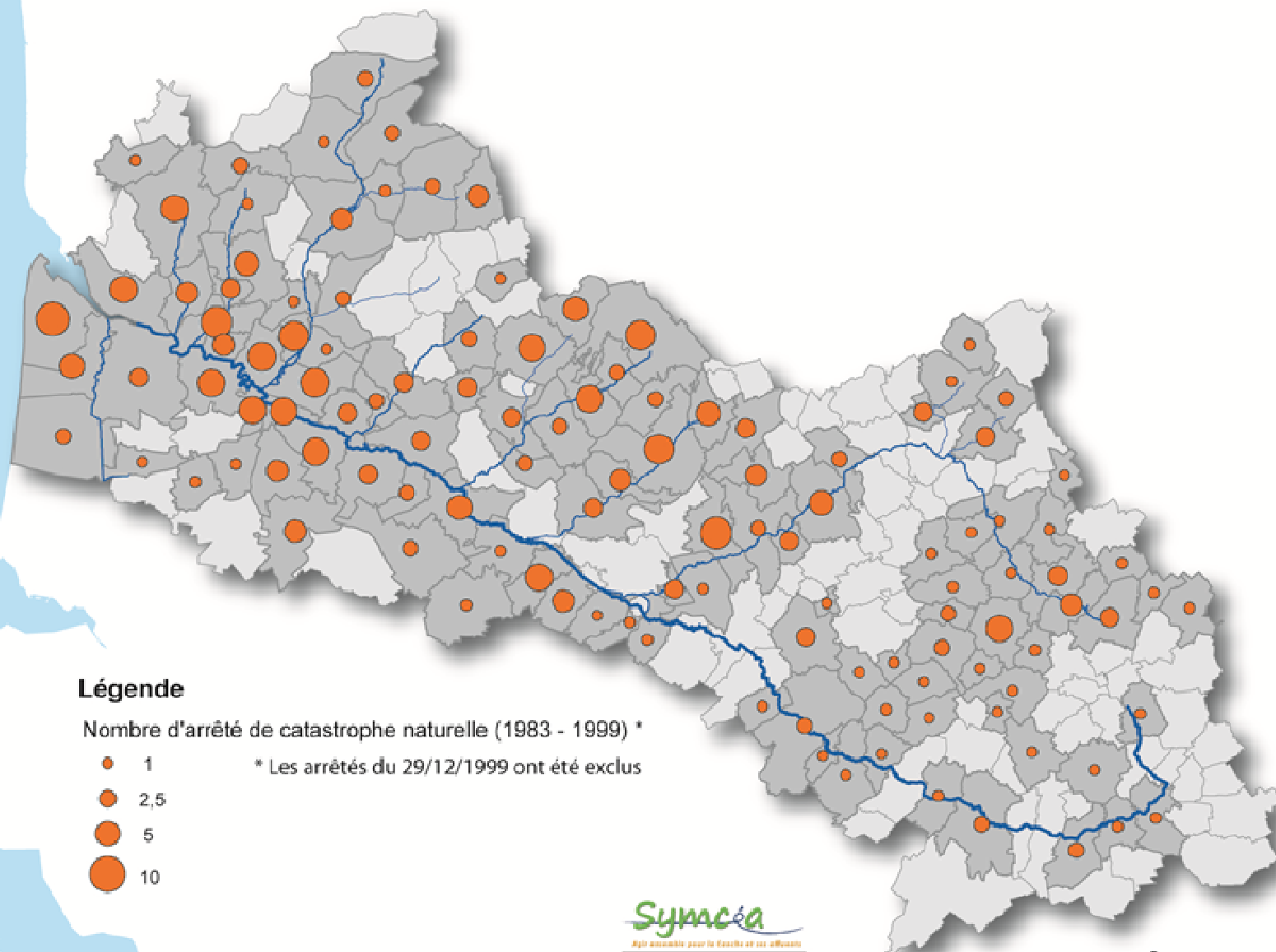
Habitations touchées sur les bassins de la Dordogne et de l'Huitrepin



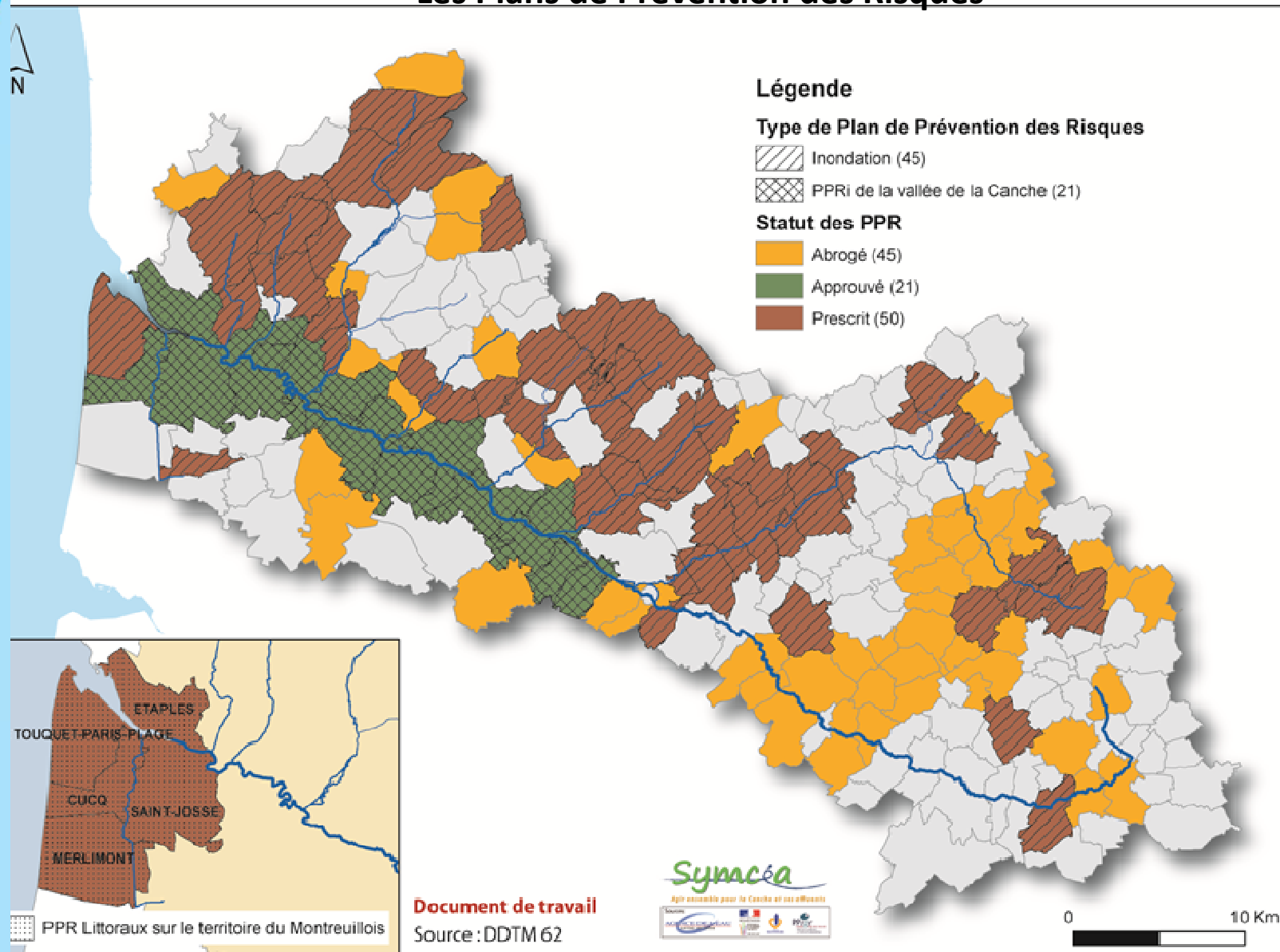
Ces épisodes récents s'ajoutent à un ensemble d'inondations plus anciennes et à des réflexions et actions enclenchées de longue date....



Les Arrêts de Catastrophes Naturelles- Période 1983-1999 (sauf 29/12/1999)



Les Plans de Prévention des Risques

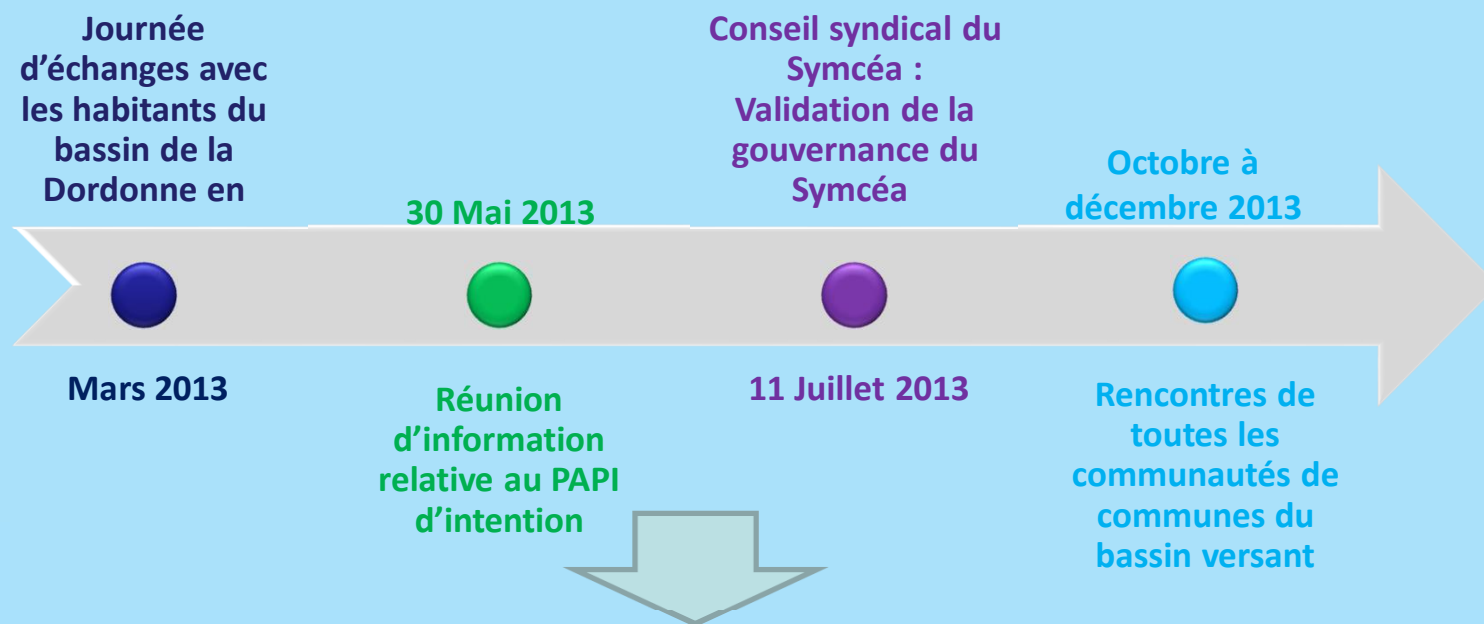




Agir ensemble pour l'eau

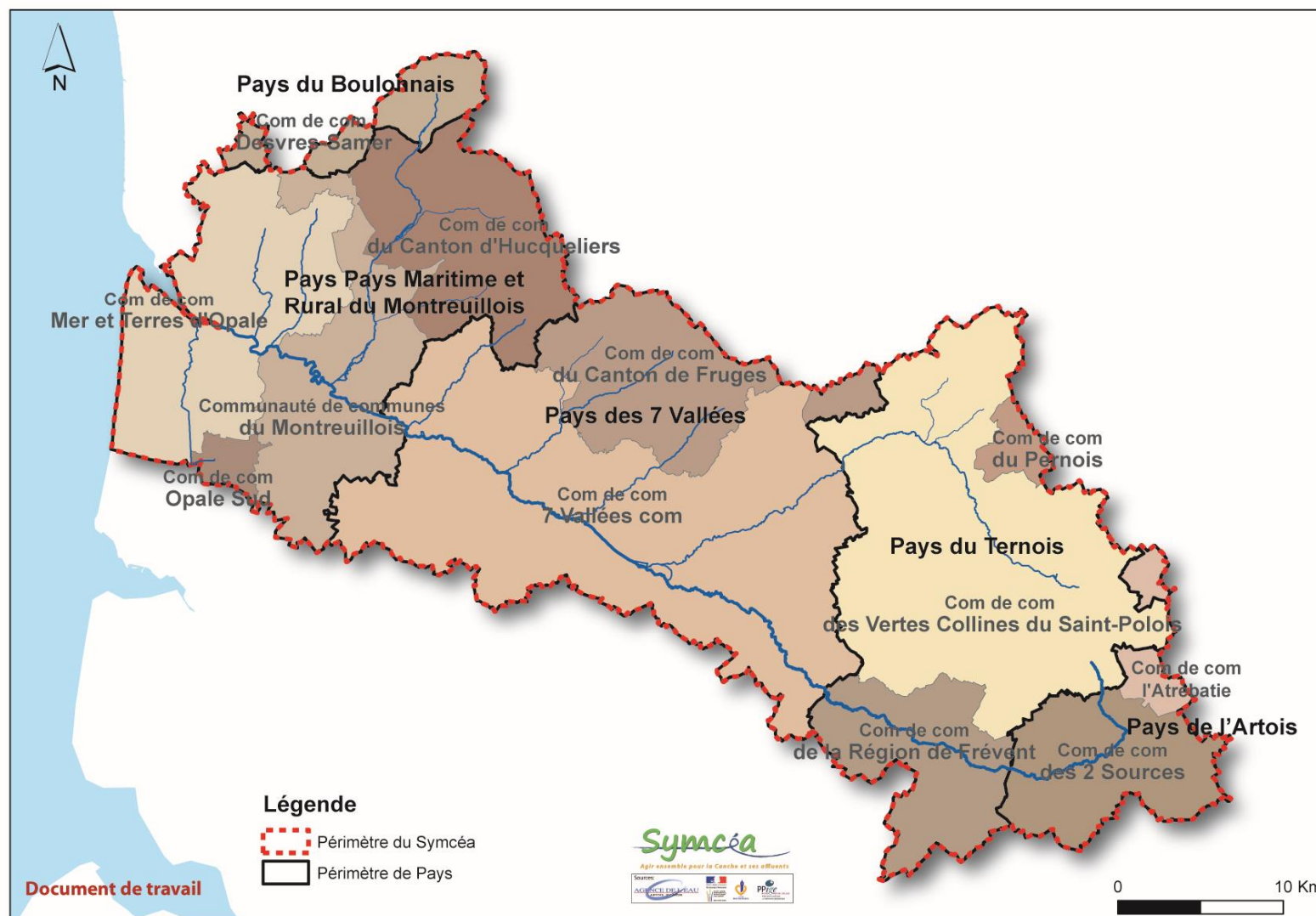
Les premières étapes de construction du projet de PAPI

Les territoires situés en aval du bassin de la Canche, particulièrement concernés par les inondations de cette période, se sont rencontrés notamment dans le cadre d'actions ou de réunion proposées par le Symcées :



Validation d'un premier projet par le conseil du Symcées le 19 décembre 2013

Le périmètre du PAPI d'ontention : Le bassin versant de la Canche





Les phénomènes considérés :

Les crues liées au ruissellement et aux coulées de boue



Ensemble du bassin versant (urgence sur les bassins Course, Dordonne, Huitrepin,...)

Les crues consécutives aux débordements de cours d'eau (Canche principalement) et aux remontées de nappe



Basse vallée de la Canche et quelques points sensibles sur d'autres affluents (Ternoise)

Le PAPI d'entretien ne concerne pas les risques littoraux



Agir ensemble pour l'eau

Synthèse des enjeux et motivations vers le PAPI

Élaboration d'une stratégie de gestion du risque déclinée en programme d'actions (équilibré, pertinent) et rompre avec le « coup par coup » :

Améliorer la connaissance globale du risque

Surveiller et prévenir les inondations en complétant le réseau de suivi hydrologique pour les bassins sensibles

Améliorer la connaissance et la gestion des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités

Etre prêt pour gérer la crise

Assurer une vigilance et accompagner les collectivités dans leurs réflexions sur le développement

Compléter la protection des populations des sous bassins soumises aux risques de ruissellements et coulées de boue par des aménagements d'hydraulique structurante (études en cours)

Initier une nouvelle dynamique de gestion concertée en basse vallée de la Canche

Assurer la gouvernance du PAPI d'intention :

- Mobiliser les maîtres d'ouvrages
- Conduire et assurer le suivi des études





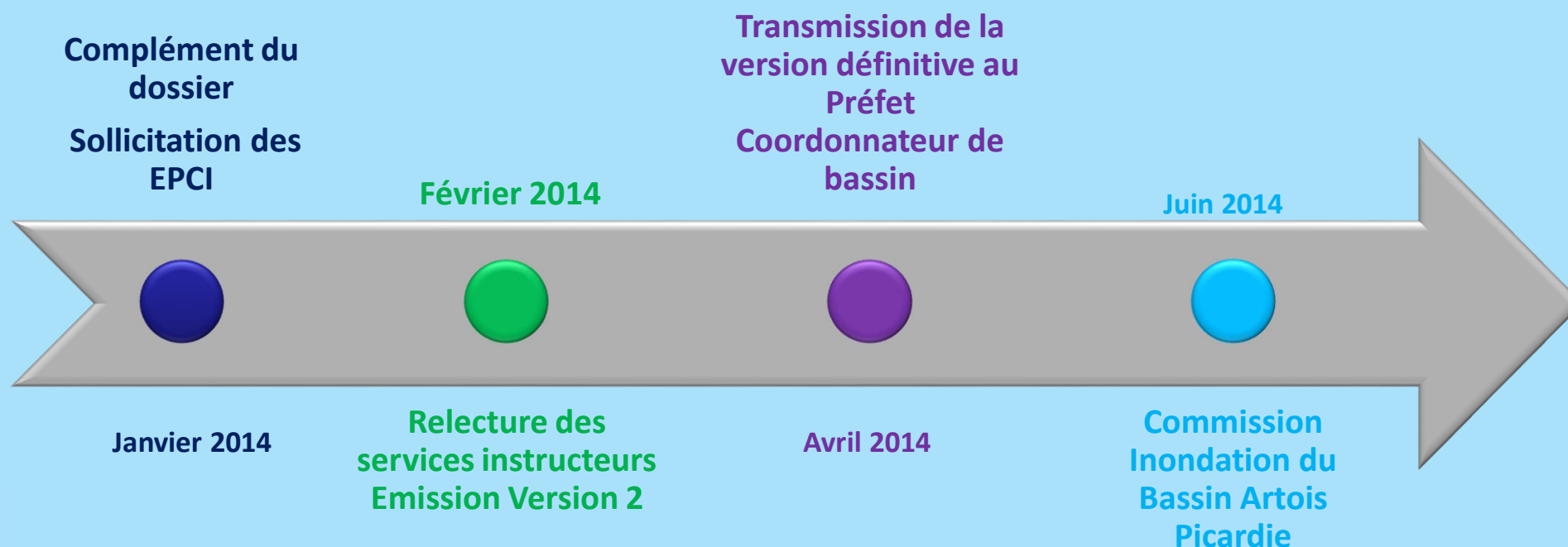
Calendrier prévisionnel

Echéance prévisionnelle	PAPI d'intention	PAPI complet
Nov 2014	Labellisation – Accords de financement	
Nov 2014 – avril 2015	Réalisation du diagnostic territorial	
mai 2015 – avril 2016	Etude hydraulique, choix et évaluation des scénarios (études ACB), élaboration du programme d'actions ; Réalisation du guide à destination des communes – mise en place des repères de crues ; accompagnement des communes pour la réalisation des PCS et DICRIM	
sept 2016		Dépôt du PAPI complet pour labellisation
2017-2023		Mise en œuvre du PAPI complet par les maîtres d'ouvrages



Agir ensemble pour l'eau

Labellisation du PAPI d'intention Canche : planning prévisionnel



Objectif = Labellisation à l'automne 2014